



LES ECHOS DU QUIE 2023

Le mot du maire

Habitantes et Habitants d'Aulos-Sinsat

2023 aurait pu débiter sous de meilleurs auspices, car la réforme des retraites passée malgré l'opposition de la majorité des Français, n'a été que le commencement des tracas, tant au niveau national que communal. Je dis communal car comme vous avez pu le voir, nous avons été pris au dépourvu par le dérochement du Quié, qui a entraîné le relogement de deux familles pour assurer leur sécurité, et comme un problème, en général ne vient pas seul, nous devons pallier l'absence prolongée de l'Adjoint Technique en faisant intervenir une entreprise pour le nettoyage des espaces verts de la commune nouvelle. Tous ces aléas entraînent des frais inattendus au budget communal, et risquent par conséquent de freiner la réalisation de nos projets.

En parlant de projets, je suis encore surpris, bien que l'on soit déjà à mi-mandat, d'entendre des personnes, et notamment un ancien élu, dire que l'équipe municipale et moi-même, ne faisons rien pour la commune. Il me semble pourtant que depuis le début de notre mandature nous œuvrons pour la commune et non pour nos égos. Je pense que cette personne, démissionnaire, plutôt que de rester sur une grande déception personnelle, aurait mieux fait de rester au sein de l'équipe et d'apporter des idées constructives et bénéfiques pour la commune.

Pour ma part, j'habite à Sinsat depuis que je suis né, d'où mon attachement profond à ma commune et à mon désir de faire en sorte qu'elle progresse au quotidien. Bien entendu, j'accepte l'opposition et la critique, du moment qu'elles vont dans le bon sens.

« La critique est aisée, et l'art est difficile » Philippe Néricault Destouches

Je souhaite à tous une belle fin d'été.

Jean Jacques STROH maire Aulos-Sinsat

Le mot du maire délégué

Chères administrées, chers administrés,

Une année de plus vient de s'écouler avec des avancées, et notamment la fin des travaux de rénovation de l'appartement au-dessus de l'ancienne école de la commune déléguée d'Aulos, qui a été inauguré le 8 avril 2023 avec une proposition de visite à l'ensemble des habitants et des élus de la commune nouvelle. En parlant de commune nouvelle, la fusion a eu lieu en 2019 avant le changement de municipalité, et même si cela n'a été décidé qu'en conseil municipal, il est à mon avis temps d'accepter cette décision qui est un état de fait sur lequel il est compliqué de revenir en arrière sans dommages pour les communes déléguées. Par conséquent il serait judicieux pour chacun d'entre nous de penser plutôt à s'entendre, que de faire des choses chacun de son côté. Comme par exemple, lors de l'absence de l'employé communal, chacun des élus pourrait participer à l'entretien des espaces verts tout en cherchant une solution budgétaire viable pour pallier ce problème. Cela apporterait un mieux-vivre sur la commune : en parlant de mieux-vivre, il serait nécessaire d'éviter les conflits inutiles entre villageois et de tenter de diviser les uns et les autres. L'unité et le dialogue sont les maîtres mots d'une vie meilleure.

Philippe DE CARVALHO maire délégué Aulos

SOMMAIRE

Le budget communal	P 4
Les travaux et actions communales	P 5
Les cérémonies	P 12
Fonctionnement secrétariat, ouvrier municipal et infos diverses	P 13
Vie de la commune	P 15
Animations	P 16

Le budget

Le budget communal 2023 en quelques chiffres

Le budget de fonctionnement de la commune nouvelle est pour 2023 d'un montant de 211 832€.

Pour rappel le budget communal se compose de :

- Revenus directs que sont les loyers des appartements, et la part communale des taxes foncières et habitation,
- Dotations versées par l'Etat,
- Subventions qui doivent être demandées (et accordées) et qui ne peuvent être affectées qu'à des travaux spécifiques.

Comme l'année précédente, le conseil municipal s'est attaché à contenir les dépenses hors investissement. Comme en 2022 il n'y aura **pas d'augmentation de la part communale** des taxes foncières.

Cette année nous avons pu dégager un montant d'investissement de 56 135€ pour les travaux à venir. Ce montant est ce qui reste après paiement des factures restantes de 2022.

S'y ajouteront les subventions demandées si elles sont accordées.

Grace à une gestion particulièrement rigoureuse, il est à noter que le déficit qui s'élevait en 2021 à 42 797€ a été comblé pour repasser en positif à 336€ fin 2022.

Les travaux et actions communales

Voici un résumé des travaux réalisés, en cours de réalisation, et à venir ainsi que d'autres actions communales.

•Appartement mairie Aulos :

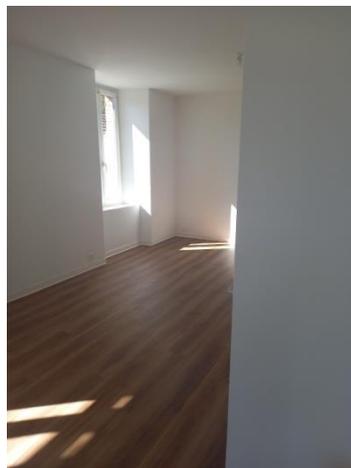
Les travaux sont terminés. L'appartement refait à neuf a été inauguré le 8 avril 2023. Le montant total des travaux est de 99 997€ et la charge restant à la commune une fois les subventions déduites est de 20 000 €.

De nombreuses demandes de location sont actuellement en cours d'étude.

Quelques photos pendant les travaux :



Et le résultat final :



•Chute rochers Quie de Sinsat :

La nuit du 5 juin, une plaque de plusieurs tonnes s'est décrochée du haut des falaises du Quié et a dévalé les pentes sans faire de dégâts. Toutefois une partie de ces blocs est restée accrochée à mi-pente et menaçait la sécurité des maisons situées sur le quartier d'En Courtiels. En collaboration avec le RTM et la Préfecture, il a été décidé de purger ces roches. Une opération qui a demandé l'évacuation des habitants de trois maisons d'En Courtiels et leur relogement pour trois semaines, ainsi que l'intervention d'une entreprise spécialisée dans ce genre de travaux. Le coût de cette opération a été de 52 000€ pour les travaux (rotations hélicoptère et travaux spécifiques) sans compter le coût du relogement (1 300€). La commune n'avait pas du tout le budget pour payer ces factures. Après de nombreuses discussions et réunions, la commune a obtenu de la Préfecture un déblocage de fonds pour les travaux et le coût du relogement des habitants. Il reste à charge pour la commune une somme de 16 000€.

Le 4 juillet certains d'entre vous ont pu voir la fin de l'opération puisque le reste de ces blocs, après minage, s'est évacué dans le petit bois surplombant les falaises du bord de l'Ariège. Le maire et des membres du conseil municipal, en collaboration avec la gendarmerie ont participé à la sécurisation des abords durant cette opération de minage.

•Toit cabane de Garsang :

Les travaux de réfection du toit sont terminés. Le coût global est de 10 000€ et comme indiqué en 2022, le coût pour la commune est de 500€.



Pour rappel cette cabane est en indivis entre les communes d'Aulos-Sinsat (50%), Bouan (34%) et Château-Verdun (16%). Le Groupement pastoral qui utilise cette cabane pour les estives a également participé à hauteur de 50%. Nous avons profité de ces travaux pour faire une

remise à niveau des baux, assurances et utilisation de cette cabane, car précédemment aucune règle n'était établie de façon formelle.

•Extinction éclairage public Aulos :

Les travaux sont en cours et l'extinction sera effective courant septembre 2023. Le délai d'approvisionnement de certaines fournitures par le SDE09 a un peu retardé les travaux.

Le coût de cette opération est de 430€ pour une cellule. Le SDE09 prenant en charge 60%, le reste à payer est de 172€.

Les boîtiers permettant la mise en place de décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année sont installés. Dans un premier temps c'est la rue principale qui bénéficiera de ces décorations pour Noël 2023. Le village sera équipé en 2024.

Pour les travaux déjà effectués, le coût est de 600€.

•Changement lampadaires :

Comme indiqué en 2022, à la demande de la commune, le SDE09 a procédé à divers travaux :

- Changement des lampadaires sur le chemin du moulin de Sinsat et de la Prade,
- Changement du pied de mat du candélabre situé sur la place de Sinsat,
- Changement de lampadaire à Saint Martin,
- Changement de lampadaire sur la place en haut d'Aulos.

De plus, dans le cadre des économies et de la protection de l'environnement, l'éclairage de la RN20 à Sinsat, ainsi que la rue Principale à Aulos, a été également modifié. Cet éclairage permet de diffuser majoritairement la lumière vers le sol et de consommer moins d'énergie.

Ceci conformément à l'arrêté européen de décembre 2021, qui indique que les éclairages publics ayant une luminosité au-dessus de l'horizontale supérieure à un certain nombre de lumen devront être changés à partir de fin 2025.

Le fait d'avoir entrepris ces travaux avant la date butoir nous permet d'obtenir des aides, et grâce au SDE09 une aide d'environ 8 400€, avec un reste à charge de 1 700€, nous a été allouée.

•Parapet pont sur canal à Sinsat (chemin de la Prade):

Suite à une détérioration due à une mauvaise manœuvre d'un particulier, le parapet du pont situé à la sortie de Sinsat sur le canal, avait été arraché. Après négociation ce particulier a préféré payer lui-même le changement du parapet.



Le parapet en bois a été remplacé par un parapet métallique installé bénévolement par des habitants de la commune. La seconde partie du parapet sera, courant automne 2023,



remplacée par le même type de barrière métallique afin d'harmoniser le tout.

•**Mise en service tracteur tondeuse** :

La commune a fait l'achat (comme indiqué en 2022 et pour un reste à charge de 4 118€), d'un tracteur tondeuse ainsi que d'une débroussailleuse afin de faciliter le travail de l'employé communal sur les petites surfaces. Nous remercions pour son aide Nicolas Faëhn qui a réalisé bénévolement un récupérateur de tonte pouvant être fixé à ce matériel et ainsi fait réaliser à la mairie une économie de 700€.

•**Remplacement banc Aulos** :

Fin 2017, le banc, en mauvais état, qui se situait sur le parking de la « Passejado del camp des bordes » à Aulos avait été enlevé sans être remplacé.

Depuis quelques semaines, un nouveau banc a été installé à la même place



•**Travaux divers** :

- **SNCF** : A Sinsat, à la demande de la mairie, la SNCF a remplacé les anciennes clôtures et les barrières béton qui entouraient le passage SNCF de la place.

La même chose sera faite à Aulos, pour les clôtures anciennes fin 2024 début 2025.

- **SMDEA** : Des travaux ont eu lieu le long du Chemin de la Coume, tout au long de ce printemps. Il s'agissait pour le SMDEA de raccorder la commune d'Ornolac au réseau d'adduction d'eau en provenance de Verdun. Les travaux sont terminés et le chemin a été regoudronné dans son intégralité à la demande de la mairie.

- **Fibre** : La mise en œuvre de la fibre est en cours. Vous avez pu voir ces derniers mois, sur les deux villages, l'entreprise SPIE qui posait les câbles. Une armoire a été installée sur la place de Sinsat. Dans les mois à venir, vos opérateurs télécoms respectifs vous contacteront pour voir si vous êtes intéressés par cette technologie.

- **Aménagement chemin de Labellugne** : à chaque pluie, la cour située au 1 chemin de Labellugne était inondée par les eaux se déversant depuis

le chemin communal. Un puits sec ainsi qu'une grille d'écoulement vont être installés prochainement en bordure du chemin pour un coût global de 4 038€ H.T.

•**Travaux prévus** :

Des travaux sont prévus pour ce second trimestre (et début 2024). Toutefois, compte tenu des dépenses non prévues (rocher du Quié, remplacement maladie ouvrier municipal ...) ils ne pourront être réalisés que si des subventions nous sont accordées. Dans le cas contraire, ils seront reportés sur les exercices suivants.

- Local archive mairie Sinsat : le local archive actuel est devenu trop petit. Nous prévoyons d'installer un local plus important dans le grenier de la mairie qui est non utilisé.
- Remise en état du chemin entre Sinsat et Aulos ainsi que le chemin menant à Bouan : ces deux chemins sont en mauvais état suite à une fréquentation automobile en hausse. Ils doivent être entièrement rénovés.

Les diverses cérémonies communales

•11 novembre 2022 Aulos :

Le 11 novembre 2022, une cérémonie avec dépose de gerbe s'est tenue comme les autres années au monument aux morts à Aulos.

•Vœux du maire janvier 2023 :

Fin janvier 2023 un certain nombre de nos concitoyens ont participé aux vœux du maire qui se tenaient à la mairie de Sinsat. Un apéritif convivial a suivi l'échange de vœux.

•8 mai 2023 Sinsat :

Le 8 mai a eu lieu la commémoration de l'armistice de mai 1945 et la dépose traditionnelle de la gerbe au monument aux morts de Sinsat.

A cette occasion Monsieur le Maire a prononcé quelques mots :

« Bonjour Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de vous retrouver aujourd'hui pour commémorer l'anniversaire de la victoire des alliés et rendre hommage aux victimes de ces terribles années de guerre. En ce jour symbolique, nous rendons hommage à celles et ceux qui ont combattu et sont morts au nom de la liberté, mais aussi à toutes les victimes de cette tragédie sans équivalent. Grâce à ces hommes et femmes, différents par bien des choses mais réunis par un idéal commun, la France a pu se reconstruire et retrouver sa place dans le rang des nations. Leur exemple a toujours valeur d'actualité, ils nous ont prouvé tout ce qu'il est possible de réaliser en unissant nos forces, même surmonter l'insurmontable. Ce qui m'amène à vous dire qu'à notre petite échelle, il serait bien plus bénéfique de tirer partie de leur exemple et de travailler, les uns avec les autres, opposants et opposés pour le développement de notre petite commune, et surtout pour l'équilibre des uns et des autres, comme l'a dit le Résistant Pierre BROSSOLETTE : « ce que nos morts attendent de nous, ce n'est pas un sanglot mais un élan ».

Un élan pour construire ensemble un avenir serein et positif pour nos futures jeunes générations et pour le bien-être de tout le monde. Nous sommes à mi-mandat et avec une partie de l'équipe nous avons réalisé des projets pour la commune : rénovation du logement de la mairie déléguée d'AULOS pour attirer de nouvelles familles pour la pérennité de l'école et la vie de la commune, toiture de la mairie etc..., malgré cela, nous nous heurtons à des murs d'insatisfaction. Il est vrai qu'on ne peut satisfaire tout le monde, mais cela semble d'autant plus compliqué lorsque les personnes plutôt que de venir discuter, dénigrent tout ce qui est fait et ne proposent rien de positif pour la commune, qui est également leur commune. Malgré cela, pour honorer nos Aînés qui ont su sauver notre Pays et notre Liberté, nous allons continuer à travailler à de nouveaux projets pour la moitié de mandat restante, et espérons que tout le monde y mettra du sien et que nous pourrons aller vers une meilleure communication et entente. Avant de nous rapprocher de la mairie et du buffet préparé pour un moment de convivialité et d'échanges, je vous demande d'honorer une dernière fois la mémoire de nos Anciens Combattants et si l'on peut dire nos Héros grâce à qui nous sommes aujourd'hui réunis et fiers d'arborer en leur mémoire le drapeau de notre Patrie la France. »

Fonctionnement secrétariat, ouvrier municipal et infos diverses

•Secrétariat :

Nous vous rappelons les horaires d'ouverture de la mairie

Horaires d'ouverture au public

SINSAT

Lundi de 10h à 12h

Jeudi de 14h à 18h

AULOS

Mercredi de 14h à 17h

Ces horaires pourront être modifiés en fonction des besoins du service. Dans ce cas une information sera affichée au niveau des deux mairies.

•Ouvrier municipal :

Actuellement (et depuis un mois) l'ouvrier municipal est en arrêt maladie. Pour le remplacer nous avons fait appel à des entreprises.

Chaque journée d'intérim coûte environ 600€. Le nombre de journées est donc limité pour cause de budget.

•Recensement population :

Vous avez été recensés en ce début d'année 2023. L'INSEE ne nous a pas encore fait part des chiffres officiels, mais le résultat que nous avons communiqué à l'INSEE indique 156 habitants permanents.

•Incinération déchets verts :

Nous vous rappelons une nouvelle fois que selon l'arrêté préfectoral réglementant « l'emploi du feu à l'intérieur et jusqu'à 200m d'espaces naturels » il est **INTERDIT** de faire du feu en extérieur **du 1^{er} juin au 30 septembre**. En dehors de cette période vous devez vous reporter au détail de cet arrêté, consultable en mairie.

L'incinération de déchets ménagers est **interdite toute l'année**. Ces déchets sont, selon leur nature, à mettre dans les poubelles classiques, les sacs jaunes ou bien apportés en déchetterie.

•**Encombrants** :

Pour vous débarrasser des objets encombrants nous vous rappelons que vous devez appeler les Services techniques de la CCHA au 05 61 64 41 77. Ces déchets sont ramassés le jeudi des semaines impaires. **Vous devez sortir sur le trottoir, les encombrants le mercredi soir des semaines impaires.**

•**Espace récup' verre** :

Il est rappelé que l'espace récup' verre et papier, sert à déposer dans les containers les verres et les papiers et N'EST EN AUCUN CAS un lieu pour y déposer tout autre déchets et/ou encombrants.

•**Travaux** :

Qu'il s'agisse d'un changement de toiture, de la création d'une ouverture, d'une véranda, d'un abri de jardin, d'une extension, de la transformation d'une grange en habitation..., toute construction de quelque nature qu'elle soit ou tous travaux modifiant l'aspect actuel d'une construction sont soumis à autorisation d'urbanisme : permis de construire ou déclaration préalable.

Ne pas respecter cette règle peut avoir des conséquences graves. Ces formalités permettent de garantir que les travaux seront sans incidences pour la sécurité publique, que les équipements publics (eau, électricité, assainissement...) pourront répondre aux usages souhaités, et prévenir tout conflit d'usage avec le voisinage du fait du non-respect des règles d'urbanisme. Il s'agit également de veiller à l'intégration architecturale des projets dans le tissu urbain. En conséquence, si vos travaux réalisés en infraction sont relevés par l'autorité compétente - Mairie, Gendarmerie, Direction Départementale des Territoires – et qu'ils ne peuvent pas être régularisés, il s'agit d'un délit qui fera l'objet d'un procès-verbal d'infraction.

Si vos travaux paraissent régularisables, une mise en demeure pourra vous être signifiée conjointement à l'établissement d'un procès-verbal.

Si l'instruction du dossier déposé après la mise en demeure révèle qu'il n'est pas conforme et pas régularisable, le tribunal correctionnel saisi du procès-verbal vous condamnera à démonter tout ce que vous aurez construit et à remettre les choses en l'état telles qu'elles étaient avant.

Pour éviter d'en arriver là, lorsque vous envisagez des travaux et avant de les commencer, il est donc important de déposer un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme auprès de la mairie qui le transmettra à la DDT pour instruction.

La DDT peut répondre à vos interrogations relatives aux demandes d'autorisations d'urbanisme tous les matins de 9h à 12h sur RDV pris en appelant le 05.61.02.47.00.

Vie de la commune

•Etat civil second semestre 2022/ 1^{er} semestre 2023 :

Mariage :

28 août 2022 : Mr CASTELLANOS AYANA Julian et Mme FERNANDES Nathalie

Nous ont quittés :

Juliette Manso aout 2022

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux habitants de la commune nouvelle.

•Entreprises :

Un certain nombre d'entreprises sont installées sur la commune. En voici un récapitulatif :

- Automobile

- Centre Auto 09 33 Chemin Coume Terre Sinsat (tel 05 61 65 95 02)
- Garage La Coume ZA Aulos Sinsat (tel 05 61 03 83 18)

- Plomberie Chauffage

- SAB Benoit Aubert La Vexane Sinsat (tel 09 84 44 40 01)

- Espaces verts

- Jardins d'Ariège ZA Aulos Sinsat (tel 05 61 05 93 39)
- Au cœur de l'arbre la Vexane Sinsat

- Biscuiterie

- Les biscuits du moulin Av Paul Berdot Sinsat (tel 05 61 65 37 45)

- Divers

- ALS Lavage service ZA Aulos Sinsat
- Eurl Val d'AX Prim La Vexane Sinsat

Animations

•Comité fêtes Aulos :

Tout d'abord nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous aident pour l'organisation du loto et du repas.

Le déroulement du loto de cette année fut une réussite avec de très beaux lots à gagner. Nous souhaitons que celui de 2024 reçoive le même succès !

La date précise n'est pas encore programmée mais le repas annuel aura bien lieu (certainement fin septembre/début octobre) pour que chacun puisse profiter pleinement de cette journée, d'être ensemble, sans souffrir de la chaleur.

Nous espérons que vous viendrez aussi nombreux que chaque année.

•Comité fêtes Sinsat :

De nombreuses animations ont eu lieu en ce début d'année, dont un loto qui s'est tenu à la salle de la MJC à Tarascon et qui a remporté un vif succès, et un vide-grenier qui s'est tenu fin juin.



- La fête annuelle se déroulera les 12 et 13 août. Le programme est le suivant :

Samedi 12 août

14h00 : Après midi multi sport

20h30 : Repas (Monjetado)

21h30 : Pesée du jambon

22h00 : Soirée animée par DJ Laurent Blacknights



Dimanche 13 août

11h00 : Messe suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts

12h30 : Apéritif offert par le comité des fêtes

14h30 : Inscription à la pétanque

15h00 : Début des parties

20h00 : Grillades

21h30 : Résultat de la pesée du jambon

22h00 : Soirée animée par DJ Laurent Blacknights

Le 3 septembre le Club de pétanque de Les Cabannes en partenariat avec le comité des fêtes « La Sinsatoise » organise un concours de pétanque. Buvette et sandwiches seront au menu.

• Autres animations :

- Aikido

Si vous souhaitez vous mettre au sport : pourquoi pas l'Aikido ?

AIKIDO

VWOSDXOFGHENDUUDW#0#RLL

**ECOLE D'AIKIDO ET DE BUDO
ARIEGEOISE**

L'Aikido est un art martial traditionnel Japonais permettant de neutraliser instantanément les attaques d'une façon efficace... Tout en préservant l'intégrité de l'attaquant.

C'est un véritable art de la paix.
On utilise des techniques à mains nues, ou avec des armes en bois telles que : le jo (bâton), le tanto (couteau) ou le bokken (sabre)

L'Aikido peut être pratiqué par tous et à tous les âges.

COURS ST-PAUL :

- Mardi de 20h00 à 21h30
- Jeudi de 19h00 à 20h30
- Enfants de 18h00 à 19h00

COURS FOIX :

- Mercredi 18h00 à 20h00
- Samedi 18h00 à 20h00

Pour tout renseignement:

06 14 84 50 14 (Christophe)
06 82 99 26 35 (Eric)

E-Mail : infos@ecole-aikido-ariege.org
Site Web : www.ecole-aikido-ariege.org

Club Affilié à la FFAB (Fédération Française d'Aikido et de Budo)

Respect des mesures sanitaires en vigueur

Impression : NOVA-SCOP Imprimerie de Ruffré - 05 61 65 14 64 - Ne pas jeter sur la voie publique

- En septembre (la date est à définir), la mairie procédera à la pose d'une plaque commémorative sur le lavoir d'Aulos en hommage au grand-père de Mme Gayard. Cette cérémonie sera suivie d'un apéritif pour les habitants de la commune.

- Autres : des animations sont prévues à l'automne. Des ateliers pour décorations de Noël ainsi que des jeux de société. Si ces activités vous intéressent prenez contact avec Agnès Blazy aux heures d'ouverture des mairies.